

Modification de la commission de gestion et de la commission de courtage

FCP CEA BANQUE DE TUNISIE

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières de catégorie mixte

Agrément du CMF n°59-2017 du 06 novembre 2017

Adresse : Place du 14 janvier 2011-1001 Tunis

La Société de Bourse de Tunisie, Intermédiaire en bourse, en sa qualité de gestionnaire du fonds «FCP CEA BANQUE DE TUNISIE» porte à la connaissance des porteurs de parts et du public, que son Conseil d'Administration, réuni en date du 12 Juillet 2022, a décidé de réviser à la hausse la commission de gestion payée en faveur de la Société de Bourse de Tunisie, en la portant de 0,6% TTC à 0,8% HT de l'actif net l'an.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 1^{er} Octobre 2022.

Le Conseil d'Administration a également décidé de réviser à la hausse la commission de courtage perçue par la Société de Bourse de Tunisie en la portant de 0,3% HT à 0,8% HT du montant brut de chaque transaction.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 1^{er} Octobre 2022.